

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 10 février 2010 modifiant l'arrêté du 30 septembre 2009 fixant la composition de la commission mentionnée à l'article R. 4111-15 du code de la santé publique

NOR : SASH1030065A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 4111-15 ;
Vu l'arrêté du 30 septembre 2009 fixant la composition de la commission mentionnée à l'article R. 4111-15 du code de la santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 30 septembre 2009 susvisé est modifié comme suit :

Au 1^o, les dispositions de la section compétente pour l'examen des demandes d'autorisation d'exercice présentées par les médecins sont remplacées par les dispositions suivantes :

1^o Section compétente pour l'examen des demandes d'autorisation d'exercice présentées par les médecins :

SPÉCIALITÉ	CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS	
Anatomie et cytologie pathologiques	D ^r Walter VORHAUER	D ^r Jean-Marie COLSON
Anesthésie-réanimation	D ^r Jean-Louis BLANC	D ^r François WILMET
Biologie médicale	D ^r Jean-Marc BRASSEUR	D ^r Andrée PARRENIN
Cardiologie et maladies vasculaires	P ^r Robert NICODEME	D ^r Bernard LE DOUARIN
Chirurgie générale	P ^r Rolland PARC	D ^r Jean LEBRAT
Chirurgie viscérale et digestive	P ^r Rolland PARC	D ^r Jean LEBRAT
Chirurgie infantile	P ^r Rolland PARC	D ^r Jean LEBRAT
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	P ^r Henry ZATTARA	P ^r Bernard GUERRIER
Chirurgie orthopédique et traumatologie	D ^r Gérard LAGARDE	P ^r Rolland PARC
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	P ^r Henry ZATTARA	D ^r François ROUSSELOT
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	D ^r Pierre MAURICE	P ^r Rolland PARC
Chirurgie urologique	D ^r François ROUSSELOT	D ^r Jean LEBRAT
Chirurgie vasculaire	P ^r Rolland PARC	D ^r Pierre MAURICE
Dermatologie et vénéréologie	P ^r Claude-François DEGOS	D ^r Pierre JOUAN

SPÉCIALITÉ	CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS	
Endocrinologie, diabète, maladies métaboliques	D ^r Xavier DEAU	D ^r Napoléon LEOPOLDI
Gastro-entérologie et hépatologie	Pr Stéphane OUSTRIC	D ^r Jean-Pierre GICQUEL
Génétique médicale	D ^r Jean-Pierre GICQUEL	D ^r Irène KAHN-BENSAUDE
Gériatrie	D ^r Patrick BOUET	D ^r François STEFANI
Gynécologie médicale	D ^r Jean LEBRAT	D ^r Roger-Michel LOUPEC
Gynécologie-obstétrique	D ^r Jean LEBRAT	D ^r Roger-Michel LOUPEC
Hématologie (2 options : maladies du sang et onco-hématologie)	D ^r Xavier DEAU	Pr Claude-François DEGOS
Médecine du travail	D ^r Jean-Marc BRASSEUR	D ^r François STEFANI
Médecine générale	D ^r François STEFANI	D ^r André RAYNAL
Médecine interne	Pr Robert NICODEME	D ^r Napoléon LEOPOLDI
Médecine nucléaire	D ^r Jean-Marie COLSON	D ^r Walter VORHAUER
Médecine physique et de réadaptation	D ^r Gérard LAGARDE	D ^r Michel FILLOL
Néphrologie	D ^r Jacques LUCAS	D ^r François ROUSSELOT
Neurochirurgie	Pr Claude-François DEGOS	Pr Bernard GUERRIER
Neurologie	Pr Claude-François DEGOS	D ^r Pierrick CRESSARD
Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	D ^r Patrick ROMESTAING	Pr Bernard GUERRIER
Oncologie (3 options : médicale, radiothérapique et onco-hématologie)	D ^r André RAYNAL	D ^r Jean-François GUYONNARD
Ophtalmologie	D ^r Elie CHOW CHINE	D ^r Jean COTINEAU
Pédiatrie	D ^r Irène KAHN-BENSAUDE	D ^r Jacqueline ROSSANT-LUMBROSO
Pneumologie	D ^r André LEON	D ^r Francis MONTANE
Psychiatrie	Pr Claude-François DEGOS	D ^r Pierrick CRESSARD
Radiodiagnostic et imagerie médicale	D ^r Michel LEGMANN	Pr Stéphane OUSTRIC
Réanimation médicale	D ^r Jean-Louis BLANC	D ^r Gérard ICHTERTZ
Rhumatologie	D ^r Michel FILLOL	D ^r Gérard LAGARDE
Santé publique et médecine sociale	D ^r Pierre JOUAN	D ^r Jean-Marie COLSON
Stomatologie	Pr Henry ZATTARA	D ^r Jacqueline ROSSANT-LUMBROSO

Article 2

Les conseillers nationaux sont nommés pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de leurs prédécesseurs.

Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 10 février 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané
de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins
et du chef de service :
*La sous-directrice des ressources humaines
du système de santé,*
E. QUILLET